

# La pauvreté des enfants au Québec<sup>1</sup>

Jean-Pierre SIMARD  
*Sociologue*

Certaines familles québécoises ont connu un appauvrissement depuis le début des années 1980, dont les conséquences risquent de se faire sentir à long terme. Ce genre d'appauvrissement a été décrit par nombre d'études pour la période quinquennale correspondant aux années du recensement; il s'est produit alors même que les gouvernements fédéral et provincial avaient en réserve une panoplie de mesures destinées à soutenir financièrement les familles québécoises. L'enfant n'échappe pourtant pas à ce mouvement d'appauvrissement puisqu'il est membre de la famille et que ses besoins de consommation peuvent être compressés au même titre que ceux des autres membres de la famille. Le présent exposé ne prétend pas être exhaustif. Cependant, il fournira, nous espérons, un éclairage nouveau sur l'étendue de la pauvreté infantine à travers les régions socio-sanitaires du Québec et sur son évolution depuis le début des années 1980. Pour y parvenir, nous devons d'abord décrire ce que nous entendons par pauvreté infantine.

---

1. La présente communication engage l'auteur seulement et non le Ministère pour lequel il travaille.

## QU'EST-CE QUE LA PAUVRETÉ ENFANTINE ?

On pourrait définir la pauvreté enfantine de différentes manières. La plupart des définitions proposées se réfèrent notamment aux seuils de faible revenu proposés par Statistique Canada. Elles reposent essentiellement sur un sous-échantillon de familles pauvres et sont estimées à partir de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Un enfant est dit pauvre lorsque les ressources de ses parents sont inférieures à un certain seuil, lequel correspond aux dépenses consacrées à la satisfaction des besoins nécessaires au confort minimum. D'autres définitions se réfèrent à une estimation des besoins minimums d'un ménage à partir du panier de provision et du coût respectif des biens et services jugés nécessaires à la satisfaction des besoins vitaux d'un ménage. À cet égard, le Dispensaire diététique de Montréal fournit chaque année des informations détaillées sur le sujet. Selon la définition à caractère normatif, un enfant est considéré pauvre lorsque son milieu familial ne dispose pas des ressources suffisantes pour fournir à tous les membres les éléments prévus pour sa survie.

Bien que les définitions de la pauvreté enfantine présentent, selon le cas, des avantages, elles demeurent en général très limitées lorsque nous tentons d'observer l'étendue de cette pauvreté pour des sous-groupes particuliers. La pauvreté des enfants est-elle plus étendue au cœur de Montréal que dans la région du Bas-St-Laurent ? S'agit-il du même genre de pauvreté ? Les jeunes enfants sont-ils plus pauvres dans les grands centres urbains qu'ailleurs ? Dans quelle région retrouve-t-on le plus de pauvreté enfantine ? Voilà autant de questions auxquelles ne peuvent pas toujours répondre les approches retenues jusqu'à maintenant parce qu'elles ne reposent pas sur un échantillon suffisamment représentatif de familles pauvres.

## COMMENT MESURE-T-ON LA PAUVRETÉ ENFANTINE ?

Pour contourner cette difficulté, nous nous sommes référés aux données sur les personnes qui sont prestataires d'aide de dernier recours en vertu des dispositions de la Loi sur l'Aide sociale et de la nouvelle Loi sur la Sécurité du revenu. De telles informations demeurent disponibles sur une très longue période et permettent un croisement beaucoup plus fin des données que ne le permettent les autres enquêtes. *Un enfant sera donc*

*considéré pauvre si ses parents reçoivent des prestations d'aide sociale, c'est-à-dire si leurs ressources ne suffisent pas à couvrir tous les besoins nécessaires au confort minimum.* Cette définition correspond à la notion de dépendance à l'aide de dernier recours et recouvre des réalités avec lesquelles doivent composer les principaux intervenants en matière de sécurité du revenu. Les enfants retenus connaissent une situation de très grande pauvreté puisque le Ministère doit combler leur carence en ressources. On trouve une description détaillée de la méthodologie dans une publication du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle intitulée « Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec » de Fugère et Lanctôt (1985).

Nous convenons cependant que cette définition de la pauvreté infantine ne nous permet pas d'observer les enfants dont les parents gagnent des revenus à peine supérieurs aux seuils reconnus par le MMSRFP. Ces familles ont pourtant de faibles revenus, mais nous n'avons pas pu les inclure dans la population étudiée. On obtient tout de même une définition opérationnelle de la pauvreté infantine, applicable aux enfants peu importe le groupe d'âge. Mais se pourrait-il que des enfants pauvres vivent dans des familles aisées ? Tout dépend de la façon de définir la pauvreté infantine. On peut toujours considérer pauvre un enfant de milieu aisé que les parents n'ont pas le temps de faire manger le matin. Mais l'insécurité financière et les carences répétées qui marquent les enfants de milieu défavorisé n'ont rien de comparable avec les difficultés rencontrées par les enfants de milieu aisé.

## **QUEL EST LE PORTRAIT DE LA PAUVRETÉ ENFANTINE ?**

La pauvreté infantine a pris de nouvelles formes au cours de la dernière décennie. Elle est de plus en plus concentrée dans certaines zones des grands centres urbains, ce qui la rend plus visible qu'auparavant. Elle est plus marquée chez les jeunes enfants et encore davantage durant la phase de la petite enfance. Les enfants vivant avec des parents seuls risquent plus de connaître une situation de grande pauvreté. Mais leur pauvreté n'est pas nécessairement la résultante d'une rupture d'union. Les mères célibataires viennent aussi marquer le visage de la pauvreté infantine. Et puis, il y a les familles nombreuses qui ont maintenu des risques plus élevés de vivre la grande pauvreté depuis près d'une décennie. Les enfants défavorisés travaillent plus jeunes que dans les autres milieux et quittent l'école plus tôt et plus souvent que les autres avant l'âge de 15 ans.

Pour l'année 1989, on a dénombré plus de 134 000 enfants dont les parents sont prestataires de l'aide de dernier recours, ce qui représente près de 10 % de la population infantine<sup>2</sup>. Il est à noter que le nombre d'enfants pauvres, de même que la plupart des taux de pauvreté, ont baissé de façon importante au cours des dernières années, comme l'a montré Ken Battle du Conseil national de bien-être social. Il faut reconnaître par ailleurs que ces dernières années furent marquées par une certaine croissance économique et que la période 1985-1989, subissant les effets de la reprise économique, n'est pas la meilleure période pour observer l'évolution de la pauvreté infantine au Québec. Il est préférable d'utiliser la période 1980-1989 parce que les deux années en question couvrent un cycle économique complet (c'est-à-dire une récession et une expansion). Cette façon de comparer les données permet de faire ressortir les changements de profil de pauvreté qui ne dépendent pas du cycle économique. Si les taux de pauvreté ont monté de façon significative après la récession économique de 1982, il ne faut pas oublier que les conditions favorables découlant de la reprise ont permis à plusieurs parents d'améliorer leur situation d'emploi et de sortir leur famille de la grande pauvreté. Nous devons donc comparer des années où les taux de pauvreté ne seront pas touchés différemment par le cycle économique. La comparaison des taux de pauvreté des personnes par groupe d'âge pour les deux années 1980 et 1989 donne un portrait des changements dans le visage de la pauvreté.

Le *graphique 1* montre la variation des taux de pauvreté par groupe d'âge entre 1980 et 1989. Ces informations sont disponibles à l'échelle du Québec et donnent un aperçu global des modifications de l'étendue de la pauvreté infantine. Pour faciliter la lecture du tableau, on peut dire que l'histogramme représente les taux de pauvreté par groupe d'âge pour l'année 1980, alors que la courbe superposée reflète les mêmes taux neuf années plus tard, c'est-à-dire en 1989. Même si le taux global de pauvreté en 1989 est sensiblement le même qu'en 1980, les taux ont varié différemment selon les groupes d'âge.

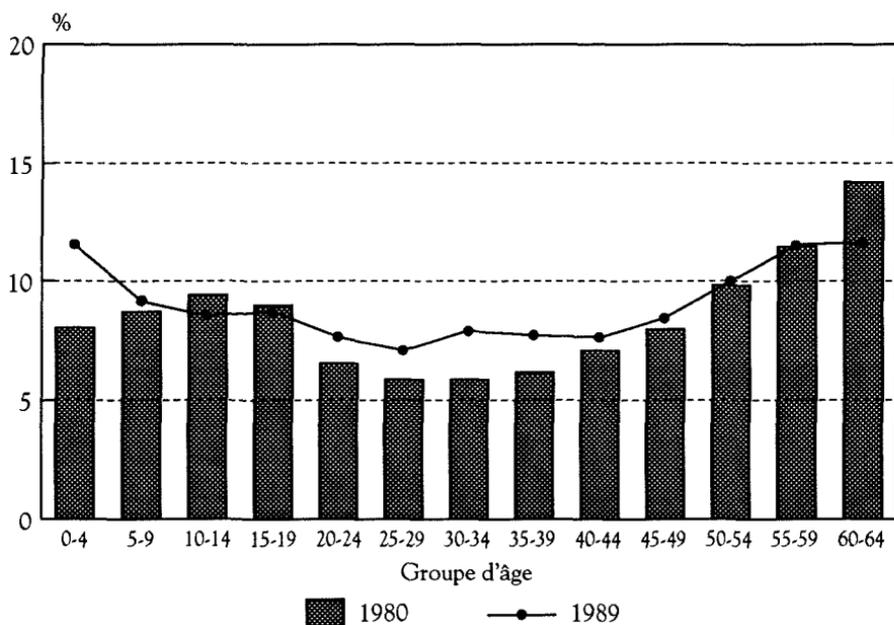
Au début de la dernière décennie, les personnes âgées (50 ans et plus) étaient celles qui connaissaient les plus hauts taux de pauvreté. Vers la fin de la décennie, l'étendue de la pauvreté des jeunes enfants a pris tellement d'importance que ces derniers sont venus presque rejoindre les plus âgés au chapitre des plus pauvres. Il est à noter que l'usage de ce type

2. Régie de l'assurance-maladie du Québec, « Statistiques annuelles 1989 », Québec, 1990.

de taux ne permet pas de faire ressortir la pauvreté des mères seules. Nous avons utilisé ce taux de pauvreté individuel en considérant les enfants au même titre que les adultes dans la population. Ce taux de pauvreté n'a pas vraiment de signification si nous le distinguons selon le sexe. Mais il permet à tout le moins de voir la pauvreté des enfants sous un angle différent de celui de la mère ou du ménage. Cette façon d'explorer la pauvreté n'exclut cependant pas les autres approches. Elle ne fait qu'ajouter une dimension à celles déjà existantes. Les explications de ce changement sont, quant à elles, difficiles à fournir. On sait, par exemple, que les personnes âgées ont connu une amélioration des programmes sociaux. Quant aux jeunes parents, la précarité d'emploi et la détérioration de leur position relative dans l'échelle des revenus annuels constituent certes des déterminants importants de l'appauvrissement de leurs enfants.

### GRAPHIQUE 1

*Taux de pauvreté par groupe d'âge, Québec, 1980 et 1989*



Source : RAMQ, Statistiques annuelles, 1980 et 1989; calculs de l'auteur.

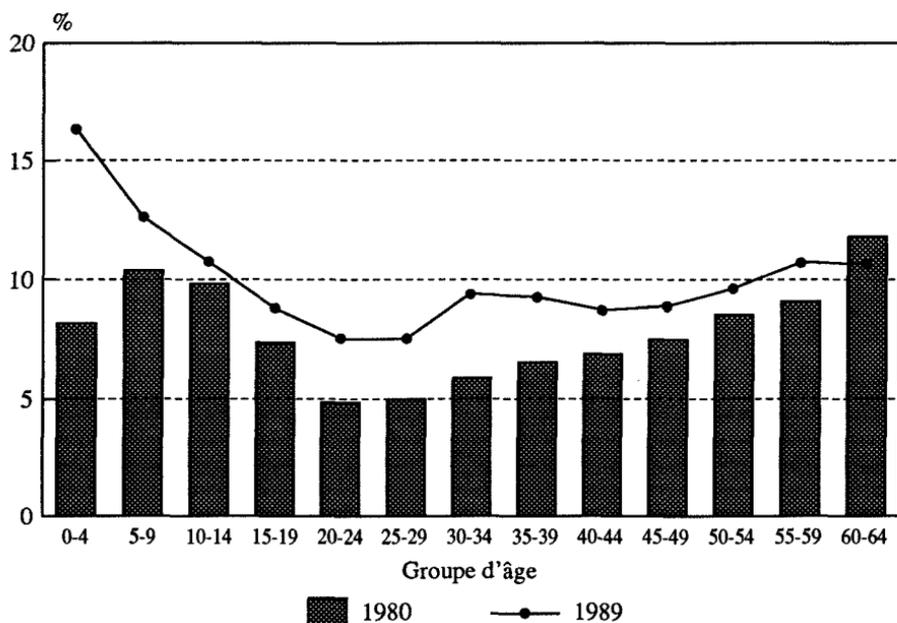
En regardant de plus près, on s'est aperçu que les variations étaient plus fortes d'une région à l'autre. La région de Montréal-centre, regroupant les îles de Montréal et de Laval, a vu ses taux de pauvreté monter beaucoup plus rapidement qu'ailleurs. En effet, les deux autres graphiques présentent le même type de données que le graphique 1, cette fois séparément pour Montréal-centre et les autres régions du Québec. Nous avons utilisé volontairement ce découpage pour montrer l'existence des différences et nous retrouvons aussi des régions éloignées qui obtiennent sensiblement les mêmes taux de pauvreté que Montréal.

Le *graphique 2* montre bien la situation plus précaire de Montréal-centre avec une pauvreté infantine des plus élevées. À une extrémité de la structure d'âge, les 60-64 ans ont connu une légère baisse de leur dépendance vis-à-vis de l'aide de dernier recours. À l'autre extrémité, la courbe des taux de pauvreté s'est modifiée pour atteindre un maximum chez les plus jeunes enfants et diminuer lentement au fur et à mesure que l'enfant est plus âgé. Le fait de retrouver les jeunes enfants relativement plus nombreux parmi les plus démunis mérite une réflexion sur la place que doit avoir l'enfant dans la société québécoise. Quelle importance doit-on donner à la qualité de vie des jeunes enfants dans notre société ? On serait parfois justifié d'employer le terme pauvreté « infantile » à la place d'enfantine pour désigner les enfants montréalais les plus susceptibles de s'enliser dans le cercle vicieux de la pauvreté. Quoiqu'il en soit, ce problème nécessite une réflexion approfondie, réflexion qui déborde de beaucoup le cadre du présent exposé.

Le *graphique 3* présente les mêmes informations pour les autres régions du Québec. La situation de dépendance des enfants âgés à l'aide de dernier recours a connu une amélioration notable depuis le début de la dernière décennie. Ce phénomène, pour le moins surprenant, peut s'expliquer en partie par les mouvements migratoires des jeunes qui quittent les régions éloignées (les plus affectées par la perte d'emplois) pour étudier ou travailler dans les grands centres urbains. En somme, la courbe des taux de pauvreté en région selon l'âge n'a pas beaucoup changé durant la décennie, du moins pas comme c'est le cas à Montréal-centre.

## GRAPHIQUE 2

Taux de pauvreté par groupe d'âge, Montréal, 1980 et 1989



Source : RAMQ, Statistiques annuelles, 1980 et 1989; calculs de l'auteur.

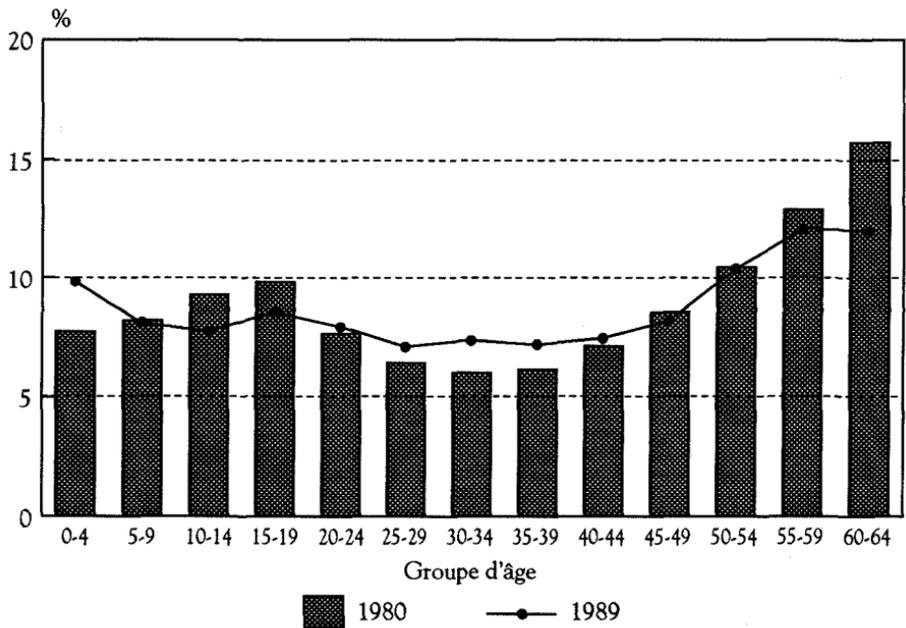
## CONCLUSION

Une nouvelle pauvreté enfantine se manifeste dans plusieurs régions du Québec et plus particulièrement à Montréal. Cette pauvreté vécue dès la petite enfance risque de comporter de lourdes conséquences sur le développement de nos enfants. Sur le plan de la santé, l'enfant de famille à faible revenu court plus de risques de mourir prématurément, d'être malade, invalide et, le cas échéant, de l'être à un âge inférieur à celui d'un enfant de milieu aisé. Ses performances sur le plan de la santé sont réduites à tous les âges de la vie lorsqu'il provient d'un milieu défavorisé. Au niveau de l'éducation, l'enfant de quartier défavorisé, dès son entrée à l'école, semble déjà privé des éléments de base susceptibles de favoriser son apprentissage. Il se présentera plus souvent que les autres en classe, à jeun, même si le parent reçoit des prestations de dernier recours, dont

une fraction est prévue pour couvrir ses besoins alimentaires. Il sera plus exposé au stress et à l'angoisse des parents, dont l'insécurité financière et une vision à plus court terme viennent anéantir l'espoir de s'en sortir par leurs propres moyens. Il rencontre donc un ensemble de problèmes qui le dispose plus que d'autres à joindre les rangs des assistés sociaux avec de faibles possibilités de développer au même rythme que les autres sa valeur sur le marché de l'emploi.

### GRAPHIQUE 3

*Taux de pauvreté par groupe d'âge, Autres régions, 1980 et 1989*



Source : RAMQ, Statistiques annuelles, 1980 et 1989; calculs de l'auteur.

S'il est devenu moins acceptable que, dans une société développée comme la nôtre, des enfants de milieux défavorisés ne puissent pas satisfaire leurs besoins essentiels, il n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'un enfant en bas âge coure plus de risque que tous les autres de grandir dans la grande pauvreté. On doit se questionner sur la place du jeune enfant dans la société québécoise et s'assurer qu'il puisse bénéficier rapidement du maximum d'aide en milieu défavorisé.

## BIBLIOGRAPHIE

- BATTLE, K. (1991), « Poverty myths, misconceptions and half-truths », Communication présentée dans le cadre du 5<sup>ème</sup> congrès de la politique sociale « Continuités et discontinuités en politique sociale », Université Bishop', 25-28 août.
- BURCH, T. K. (1985), *Enquête sur la famille : conclusions préliminaires*, Statistique Canada, cat. 99-955F, Ottawa.
- COMITÉ CONSULTATIF SUR LES SERVICES À L'ENFANCE (1991), *Les enfants d'abord*, Rapport du Comité consultatif sur les services à l'enfance, Ministère des services sociaux et communautaires, Ontario.
- CONSEIL DE LA FAMILLE (1990), *Être jeune et parent*, Avis du Conseil de la famille réalisé en collaboration avec les Conseils permanents de la jeunesse et des affaires sociales, Québec, 1990.
- CONSEIL DES AFFAIRES SOCIALES (1990), *De la protection des enfants au soutien des parents*, Avis du Conseil des affaires sociales, Québec.
- GOVERNEMENT DU CANADA (1990), *Enfants du Canada, enfants du monde*, Document du Canada pour le Sommet mondial pour les enfants, Ottawa.
- LEMIEUX, Denise (dir.) (1990), *Familles d'aujourd'hui*, Collectif réalisé par l'Institut québécois de la recherche sur la culture avec la collaboration du Musée de la civilisation, Québec.
- MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (1990), *La pauvreté au Québec : situation récente et évolution de 1973 à 1986*, Québec.
- MINISTÈRE DE LA MAIN-D'ŒUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (1985), *Méthodologie de détermination des seuils de revenu minimum au Québec*, Service des Politiques et de la recherche en Sécurité du revenu, Québec.
- SOCIAL PLANNING COUNCIL OF WINNIPEG (1990), *Child Poverty in Manitoba : An Examination of Its Causes and Solutions*, Winnipeg.
- STATISTIQUE CANADA (1990), *Un portrait des enfants au Canada*, Projet de groupes cibles, Ottawa, cat. 89-520F.